



# Le rapprochement des métiers?

## Analyse d'un archiviste en bibliothèque

Julien Pomart

Je suis responsable du service Archives de la Fondation Maison des sciences de l'homme, à Paris. C'est une structure de recherche et de soutien à la recherche en sciences humaines et sociales. La fonction archives est l'un des services constituant sa bibliothèque de recherche.

Aujourd'hui, je ne vais pas vous parler de nos fonds d'archives ou de nos projets, qu'il s'agisse de la création automatisée d'instruments de recherche au format ePub ou de la visualisation de nos données archivistiques.

Aujourd'hui, je vais avant tout m'exprimer à la première personne pour vous exposer, de manière subjective mais argumentée, mon analyse en tant qu'archiviste en bibliothèque.

Les différents métiers des sciences de l'information et du patrimoine culturel convergent-ils vers un seul sous l'impulsion des nouvelles technologies ? Ce questionnement identitaire est porté par le développement du « numérique » : c'est avant tout cette thématique qui sert de point de départ aux discussions et débats portant sur le « rapprochement des métiers », à une époque où les formats convergent vers les langages balisés, notamment le XML.

Je vais tâcher de vous proposer une analyse factuelle –mais personnelle- basée sur six années d'immersion en pays bibliothéconomique. Par une mise en perspective comparée de ce qui fait le quotidien des deux métiers, nous interrogerons la réalité de ce rapprochement et étudierons en filigrane la problématique de l'identité bousculée par cette entité à part entière qu'est le « numérique ».

## **I. Qu'entend-t-on par rapprochement ?**

L'identité professionnelle, c'est ce qui permet aux membres d'une même profession de se reconnaître eux-mêmes comme tels et de faire reconnaître leur spécificité à l'extérieur.

Les métiers de bibliothécaire et d'archiviste sont proches par nature, ils appartiennent à la même famille des sciences de la l'information et du patrimoine. Rapprochement, convergence, union, confluence... Ces termes désignent soit l'action de rapprocher soit le résultat de cette action.

Reste à savoir jusqu'où peut aller le processus :

- Le rapprochement peut être synonyme de collaboration
- Le rapprochement peut aussi signifier fusion

## II. Ébauche d'analyse comparative

### Données archivistiques versus données bibliographiques

Lorsque l'on pense « numérique », la question de la convergence des métiers est en premier lieu vue par le biais des données de signalement à une époque où les formats convergent vers le XML.

Le rapprochement des données constitue-t-il une étape vers un rapprochement des métiers ? Des initiatives ont été lancées depuis quelques années.

- 1) Prenons l'exemple des outils de signalement : peu de structures proposent des moteurs de recherche capables d'interroger des sources de données hétérogènes (on parle de recherche fédérée). Mais d'autres solutions sont possibles, comme la mise en place d'un outil de découverte offrant un point d'accès unique à toutes les ressources documentaires proposées par une bibliothèque. Par exemple, à la Bibliothèque de la FMSH, cet outil intègre des données bibliographiques (catalogue en Unimarc, données des fournisseurs pour les ressources électroniques, etc.) ainsi que des données archivistiques (métadonnées dérivées de l'EAD et moissonnées sur notre entrepôt OAI-PMH)<sup>1</sup>. Encore faut-il que la fonction archives soit informatisée et intégrée au périmètre de l'outil de découverte..
- 2) Quant à l'indexation, nous assistons aussi à la mise en place de référentiels communs (Fichier d'autorité international virtuel (VIAF), IdRef,...). Toutefois les autorités restent empreintes d'une « marque bibliothéconomique » du fait que la création et la gestion des notices d'autorité demeure l'un des domaines d'expertise du métier de bibliothécaire. Par exemple les noms de personne impliquent systématiquement une notion d'auteur d'une œuvre, et non une notion de producteur de document d'archives. Les œuvres de la personne y figurent, mais rarement ses différentes fonctions. Cela s'explique par le fait que les bibliothèques gèrent avant tout des ressources bibliographiques : ce sont des notices d'autorité bibliographiques, non des notices d'autorité archivistiques.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur BabylonePlus : <http://archivesfmsch.hypotheses.org/1404>

Braudel, Fernand, 1902-1985

Braudel, Fernand

Braudel, Fernand (Fernand Paul), 1902-1985

Fernand Braudel historien français

1902-1985, פֶרנַנְד בְּרֹודֶל

1902-1985, فرنان برودل

Braudel, Fernand (French historian, 1902-1985)

ID VIAF9843788 (Personne)

permalien<http://viaf.org/viaf/9843788>

ISNI : [0000\\_0001\\_2120\\_0771](http://www.isni.org/0000_0001_2120_0771)

Formes retenues

Autres formes du nom (62)

Noms en relation (21)

Works

sélection de co-auteurs

Pays de publication (40)

Statistiques sur les éditions

Éditeurs associés (12)

cat.nora/search?n=icbn:0520081153

### Exemple de la notice d'autorité VIAF pour Fernand Braudel, historien et créateur de la FMSH

Pour rendre ces référentiels d'avantage utilisables par les archivistes, il faudrait prendre aussi en compte la notion de producteur, ce qui supposerait appuyer les demandes de création et de modification par la production d'un document d'archives faisant office de preuve, tout comme les bibliothécaires doivent le faire (scan des mentions d'édition par exemple). On pourrait aussi imaginer croiser les données de ce type de notice avec des notices d'autorité archivistiques conformes à la norme ISAAR (CPF) produites par les services d'archives.

Dans une intervention lors d'une journée d'études en 2016<sup>2</sup>, Claire Sybille évoquait la convergence des données pour une convergence des métiers : l'idée est d'impulser le rapprochement par le biais de la dimension technique. A mon sens, il faudrait en parallèle collaborer de manière plus naturelle entre métiers (et donc entre individus) pour ensuite rapprocher les données, que ce soit au niveau macro ou au niveau micro, dans chaque institution, bibliothèque, service d'archives.

Un exemple est selon moi assez représentatif du rapprochement qu'il reste à effectuer entre les métiers aujourd'hui : la notice d'autorité « archives – catalogage » de RAMEAU.

<sup>2</sup> Journée « Les catalogues au défi du web », 26 novembre 2014, BNF : «Bibliothécaires et archivistes : convergences de données, convergences des métiers ? »

**Notice RAMEAU**

Notice Au format public

Archives – Catalogage [+ subd. géogr.]

Velette matière nom commun. S'emploie en tête de velette.

<Employé pour :

- Archives – Description normalisée
- Catalogage – Archives
- Catalogage des archives
- Description archivistique
- Description normalisée des archives

<<Terme(s) générique(s) :

- [Archivistique](#)
- [Non-livres – Catalogage](#)

>><Terme(s) associé(s) :

- [Archives](#)

>>Terme(s) spécifique(s) :

- [Description archivistique encodée](#)

Source(s) :

Dict. de terminologie archivistique : catalogage : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr> (2014-06-10)

OUTILS

Citer la notice : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb1>

Télécharger (PDF) / Imprimer

Ajouter à mes notices

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES LIÉES

Voir les notices liées en tant que :

- sujet (17)

Voir toutes les notices liées (17)

### Notice d'autorité catalogage – archives dans RAMEAU

Le terme « description archivistique », l'un des piliers du vocabulaire professionnel des archivistes, ne peut être employé et ce au détriment du terme « catalogage », pourtant réservé à la description d'unités bibliographiques (cela est mentionné d'ailleurs dans le [Dictionnaire de terminologie archivistique](#) publié par la Direction des Archives de France en 2002 et figurant dans la notice comme source d'information), alors même que « Description archivistique encodée » est un terme spécifique accepté. Il y a quelques années j'avais fait une demande de modification de la notice afin de permettre l'utilisation du terme « Description archivistique » en lieu et place de « Archives – catalogage ». En vain.

## Des objectifs communs

La finalité des deux métiers est la « servuction », c'est à dire la production de services à destination d'utilisateurs.

### Quels sont ces services, quels sont leurs usagers ?

Comme les bibliothèques, les Archives jouent un rôle de médiation entre des publics et les ressources documentaires qu'ils conservent, signalent et mettent à disposition en salle de lecture ou sur internet. Parfois les usagers des archives et des bibliothèques sont les mêmes : par exemple, un chercheur travaillant sur une thématique ou une personnalité peut trouver l'utilité d'un corpus documentaire mixte composé de ressources bibliographiques et archivistiques. On peut donc imaginer des services mutualisés, des outils communs, des actions de valorisation concertées, comme la mise en place d'un point d'accès unique aux données produites par les deux fonctions, comme mentionné précédemment. Néanmoins il y a du côté des Archives une catégorie qui lui est

propre : les producteurs, qu'ils soient services versants ou donateurs. On leur offre une expertise, des conseils méthodologiques, ainsi que la prise en charge, la conservation, le traitement et la communication de **leurs** documents et de **leurs** données.

## **Des principes métiers différents**

Troisième point, les principes et pratiques qui sous-tendent les métiers :

- En bibliothèque : le catalogue réunit des documents faisant partie de collections ; un service d'archives gère les documents et données produits et reçus par une entité : cela procède du principe de production.
- En bibliothèque, les ressources sont organisées par types (monographies, revues, bases de données, etc.), puis par titre, discipline, etc. ; en archives, les documents sont d'abord classés en fonction de leur producteur
- En bibliothèque, on **catalogue** des titres de ressources, jusqu'au niveau de l'article de revue pour les périodiques électroniques. En archives, on effectue des descriptions archivistiques souvent au niveau du dossier, parfois au niveau de la pièce. Cela évolue cependant puisque les archives électroniques sont décrites à la pièce de manière semi-automatique voire automatique par les SAE.

La collaboration entre métiers et néanmoins possible même en respectant ces principes, comme l'illustre la mise en place d'un outil de découverte que j'ai évoquée.

## **Quels objets informationnels et documentaires ?**

Pour finir, les objets entrant dans les périmètres professionnels restent différents malgré la révolution numérique : on fait encore aujourd'hui la distinction entre les archives, sources primaires, et ressources bibliographiques, sources secondaires.

- Les premières sont des ressources brutes ; les secondes le fruit d'un acte éditorial (en règle générale)
- Les archives sont dans la plupart des cas versées par leur producteur à un service d'archives, alors que les ressources bibliographiques sont acquises à titre onéreux ou par voie de don par les bibliothèques
- La collecte et l'élimination des archives sont encadrées par la loi (article L212-2 du Code du Patrimoine), pas les acquisitions et le désherbage de ressources bibliographiques (sauf collections patrimoniales)

- Revenons à la question des données descriptives, un constat : nous avons toujours des données archivistiques et des données bibliographiques. Les données qualifient des objets documentaires différents.

### **III. Quels modèles de rapprochement ?**

La fusion des métiers n'est donc pas pour demain. Concomitamment aux éléments divergents qui subsistent, les points de convergence existent et le rapprochement par la collaboration est toujours possible et, je dirai souhaitable, même si parfois difficile à mettre en œuvre.

Car pour qu'il y ait travail commun, il faut le vouloir : l'exercice du strict métier dans la vie quotidienne peut se faire sans aucun contact avec l'autre.

La collaboration entre les deux métiers est rare, d'autant plus sans qu'une fonction prenne l'ascendance sur l'autre.

Comment conduire le rapprochement ? Accorder à la fonction archives les moyens adéquats et la place nécessaire à son existence et à son épanouissement. C'est ce modèle qui permet à chaque fonction de tirer profit de ce que nous offrent aujourd'hui les technologies numériques en matière, notamment, d'informatique documentaire. A la FMSH, cela a été rendu possible au niveau institutionnel grâce à la politique impulsée par la directrice de la bibliothèque et les personnels, qui ont « joué le jeu ».

Attention à ne pas voir le numérique, à la fois vecteur et support, comme une baguette magique qui rapprocherait les métiers en un tour de main et qui permettrait de passer outre des blocages qui sont, disons-le, d'ordre politique. Considérons-le plutôt comme un potentiel moyen d'accélération du rapprochement des deux métiers.

## **Pour conclure**

Selon moi, il y a encore du chemin à parcourir en matière de rapprochement de nos métiers et, avant la fusion, il faudra passer par une étape de collaboration qui n'est pas systématique. Parler de fusion des métiers est symptomatique de l'état d'esprit des professionnels et de la situation des professions, notamment des bibliothèques. On peut y voir une certaine peur d'un déclassement professionnel lié à une méconnaissance des technologies numériques, ceci dans un contexte de baisses de budget qui conduisent parfois une même personne à exercer les deux fonctions au sein d'une même structure. Je n'ai pas abordé ce point faute de temps et d'expertise en la matière, mais il y a probablement une dimension psychosociologique dans l'identité professionnelle qui nous concerne aussi. On peut présupposer une distorsion du point de vue en fonction du contexte d'exercice de la profession, de l'âge et ou encore de l'histoire professionnelle des personnes.

Pour ma part, la révolution numérique ne remet pas en cause mon identité d'archiviste. Voici l'opinion d'un jeune professionnel immergé en bibliothèque. Cette vision sera peut-être partagée par certains, les arguments contestés par d'autres. Mais il me semblait important aujourd'hui de vous proposer un point de vue distancié et quelque peu à la marge d'un discours normé. Non pas pour apporter une réponse en une douzaine de minutes, mais afin d'amorcer une réflexion sur ce qui peut redéfinir nos identités professionnelles à l'heure de la révolution numérique.

Julien POMART  
Responsable des Archives de la FMSH